

**Affaires juridiques**

CLR/n°13-192

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS  
Séance du 8 juillet 2013**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie ; M. Jean-Michel Brossard ; Mme Martine Courtois ; M. Marc Desmet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; Mme Claude Ophèle ; M. Sébastien Prat ; Mme Véronique Robert ; M. Benoît Wolf.

**Ont donné procuration**

M. Serge Babary à M. Loïc Vaillant ;  
M. Laurent Brunereau à M. Loïc Vaillant ;  
M. Jérôme Casas à Mme Claude Ophèle ;  
M. Didier Chéramy à M. Jean-Louis Bouquart ;  
Mme Laurence Cornu-Bernot à Mme Claude Ophèle ;  
M. Bernard Deman à Mme Martine Courtois ;  
Mme Marie-Luce Demonet à M. Marc Desmet.

**Ont donné procuration en cours de séance**

M. Jean-Marc Houpert à Mme Hélène Bertheleu ;  
Mme Isabelle Laffez à Mme Martine Courtois.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap et de la parité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Marion, directeur du Cabinet ; M. Philippe Dailloux, directeur des Services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU de Tours ; Mme Marie-Anne Boissière, directrice du CLOUS de Tours.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## **Approbation de compte rendu**

### **Compte rendu du Conseil d'administration du 10 juin 2013**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P.J.) tel que modifié en séance à la demande de M. Lesigne.

## **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **1 – Bilan social 2012**

M. Fontaine présente le bilan social 2012 (cf. P.J.). Ce bilan montre une baisse de la moyenne d'âge des personnels, qui est désormais de 42,5 ans pour l'ensemble des personnels. Malgré ce rajeunissement des effectifs, on constate que la part des 60-65 ans et des 65-70 ans augmente de plus de 5%.

Les effectifs des titulaires diminuent depuis 2007 passant de 1649 en 2007 à 1603 en 2012. En revanche, les effectifs des personnels contractuels progressent fortement passant de 216 en 2007 à 496 en 2012.

Concernant la parité, on constate que 56 % des personnels contractuels sont des femmes. Si elles représentent 50 % des maîtres de conférences, en revanche, elles accèdent plus difficilement au grade de professeur. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers où les femmes sont très peu nombreuses. Un groupe de travail sur l'égalité femmes/hommes, présidé par Mme Delaunay, présentera prochainement des propositions pour favoriser cette égalité.

S'agissant de la formation continue des personnels, on constate d'abord une forte progression du nombre d'agents formés et du nombre de jours de formation. Toutefois, cette augmentation concerne d'abord les personnels BIATSS. Ainsi, sur la totalité des personnels formés, les enseignants-chercheurs ne représentent que 18 % alors même qu'ils représentent plus de 50% des effectifs totaux.

M. Fontaine rappelle que l'Université a mis en place une politique d'action sociale qui s'est traduite, en 2012, par une hausse de la participation de l'établissement aux abonnements des personnels utilisant les transports en commun. L'année prochaine sera consacrée à une réflexion pour faciliter l'accès à la restauration collective.

Mme Alazard souligne que l'Université a mis en place une formation continue des enseignants-chercheurs et regrette qu'à partir de la prochaine année universitaire, cette formation soit confiée à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).

M. le Président espère que l'ESPE apportera un plus par rapport à l'existant et non un moins. Si ce n'est pas le cas, l'Université pourra toujours reprendre la formation continue à sa charge.

M. Houpert précise que cette formation est une priorité de l'ESPE.

M. Wolf profite de l'examen du bilan social pour interpeller le président et le Conseil d'administration sur la question des contractuels à durée déterminée (CDD) dont plusieurs organisations syndicales ont demandé l'inscription à l'ordre du jour en question diverse. Plusieurs agents en CDD ont appris le non renouvellement de leur contrat à la rentrée 2013 ou au cours de l'année universitaire 2013-2014. Cela conduit les organisations syndicales à s'interroger sur la politique de l'Université en matière de CDD. Elles demandent une négociation sur ce sujet, la reconduction de tous les CDD exerçant des fonctions pérennes et la mise en place d'une cellule paritaire chargée de suivre les situations individuelles.

M. le Président rappelle que, dès son élection, il a initié une politique en faveur des contractuels. Cette politique a été arrêtée en 2010. Elle vise à offrir aux contractuels qui exercent des missions pérennes la possibilité de bénéficier d'un CDI au bout de 3 ans, après avis d'une commission dans laquelle les représentants du personnel sont présents. En revanche, pour les personnels en CDD, et dont le contrat est financé sur des projets de recherche par définition non pérenne, il a toujours été indiqué qu'il devait être mis fin au CDD à l'issue de la mission. En effet, conserver au-delà de 6 ans un agent sans que le financement du contrat soit assuré, fait peser sur l'université un risque financier majeur que l'établissement ne peut pas prendre.

M. le Président souligne que la démarche de l'Université fait suite à une observation formulée précédemment par les organisations syndicales : certains agents en CDD étaient mal informés de leur situation. C'est pour cette raison qu'une charte a été établie pour que les CDD soient bien informés de leur situation tout au long de leur contrat. Ces courriers s'inscrivent dans le cadre de cette charte. Par ailleurs, le propre d'un CDD est d'être à durée limitée : la date de fin de contrat figure dans le contrat. L'importante augmentation constatée du nombre de contractuels est liée à la multiplication des contrats de recherche. Or les financements accordés pour ces contrats sont souvent de trois ans, donc les contrats sont aussi de trois ans. Certains directeurs d'équipes ont tendance à poursuivre le contrat au-delà, par exemple parce que le projet est inachevé, mais la charte exige désormais une grande clarté sur le caractère temporaire de la mission.

Mme Alazard conteste la distinction entre missions pérennes et missions non pérennes de recherche. Elle est opposée à un traitement au cas par cas, car elle estime qu'il ne s'agit pas de situations individuelles, mais d'un problème qui touche beaucoup d'agents.

M. Wolf souligne que l'accroissement du nombre de contractuels a été extrêmement important. Beaucoup d'entre eux approchent les six ans de fonction. L'Université doit avoir une réflexion globale sur la gestion de ses emplois et des compétences.

M. Brossard souhaite que soit pris en compte l'aspect humain du problème et demande une négociation sur ce point avec les organisations syndicales. Par ailleurs il pense que la politique consistant à proposer des contrats à durée indéterminée (CDI) au bout de trois ans ne sera pas tenable.

M. le Président rappelle que ces CDI sont proposés uniquement à des agents occupant des fonctions pérennes. Il ne voit donc aucune raison de les remettre en cause tant que l'Université a les moyens financiers de mener cette politique. Par contre, il ne faut pas laisser croire aux agents en CDD qu'ils obtiendront tous un CDI. C'est impossible.

M. Roncin demande qui paiera lorsqu'un agent aura obtenu un CDI et que son équipe de recherche n'aura plus de financement.

M. Wolf pense qu'il existe un problème dans la gestion des CDD. Les agents sont recrutés par le seul directeur d'équipe. Le président signe un contrat établi par la Division du personnel et des ressources humaines, qui n'a jamais reçu l'agent et ne sait rien de ses compétences. Il insiste sur le fait qu'au bout de trois ans de présence dans l'établissement, un jeune diplômé espère le plus souvent qu'il se verra proposer un CDI.

Mme Bénard souligne qu'en France, ces CDD ouvrent droit au chômage. C'est loin d'être le cas ailleurs dans le monde, notamment dans la plupart des pays anglo-saxons où les CDD ne sont pourtant le plus souvent que d'un an ou deux. Alors il est évident que la situation française est beaucoup plus favorable pour les jeunes chercheurs que dans la plupart des autres pays.

M. le Président demande au directeur général des services de recevoir les organisations syndicales le 17 juillet 2013 afin de faire un point sur les situations individuelles des agents concernés par les fins de contrat.

Le Conseil approuve par 21 voix pour et 1 abstention le bilan social 2012.

## **2 – Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante**

M. le Président présente le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (cf. P.J.), qui est le fruit des réflexions de 4 groupes de travail qui se sont réunis durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2013. Il rappelle l'importance qu'il convient d'accorder à ce schéma. Après avoir rappelé les caractéristiques de l'enseignement supérieur en région Centre, et notamment le déficit des effectifs étudiants, le rapport propose plusieurs actions structurantes. Il s'agit notamment de la mise en place d'un Observatoire régional de l'enseignement supérieur, de la création d'une instance régionale de concertation pour l'optimisation de l'offre de formation, de la mise en place d'un outil commun de présentation de l'offre de formation et enfin de la mutualisation des outils de communication. Le rapport propose également la mise en place d'actions prioritaires. Il s'agit de l'expérimentation sur l'innovation pédagogique, et notamment via la formation à distance, de la valorisation des participations actives des étudiants dans la vie associative, culturelle et sportive, de l'information autour des masters les plus attractifs et enfin le développement et le croisement des différents modes de formation (initiale, alternance, continue).

M. le Président souligne que, si l'intérêt d'un tel schéma n'est pas discutable, des améliorations sont possibles. Ainsi, il paraît important de rappeler que la pédagogie, notamment au niveau master, doit être adossée à la recherche. Il faut aussi favoriser le passage des filières courtes vers les filières longues. Il paraît également nécessaire de proposer des actions nouvelles pour augmenter l'attractivité.

Pour assurer la réussite des étudiants, il faut faciliter l'orientation des bacheliers professionnels vers les sections de techniciens spécialisés et inviter les bacheliers technologiques à rejoindre la filière des IUT. Le schéma régional devrait également insister sur la formation par apprentissage, la formation professionnelle ou encore le développement d'espaces de travail de type *learning center*. Enfin, il faut éviter que la politique d'implantation des sites universitaires relève d'une logique d'aménagement du territoire. Plutôt que de chercher à offrir des formations supérieures sur l'ensemble du territoire de la région Centre, il est préférable de faciliter l'installation des étudiants dans les villes universitaires.

M. Houpert considère que l'offre de formation est trop importante pour qu'un seul partenaire en décide. Il faut qu'un accord intervienne, d'autant que la future communauté d'universités rendra obligatoire de travailler en commun. L'instance de coordination doit être clairement définie, qu'il s'agisse de ses fonctions ou de son rôle.

Mme Alazard juge le document intéressant pour son diagnostic. Par contre, elle n'est pas certaine que la sous-scolarisation soit le fait d'une inadéquation de l'offre de formation. Quant aux solutions envisagées elles lui semblent plutôt relever de la pétition de principe.

M. le Président considère que le texte s'en tient aux grands principes et n'offre à ce stade rien de tangible pour agir.

Mme Laffez pense qu'il faut continuer à soutenir les sites existants plutôt que de créer de nouvelles formations.

M. le Président invite les membres du Conseil d'administration à faire part de leurs observations dans le but d'améliorer le projet de schéma régional de l'enseignement supérieur.

\*

## POLITIQUE GENERALE

### **Informations du président**

#### **1 – Présence de nouveaux directeurs de composantes**

M. le Président signale la présence au Conseil, pour la première fois, de trois directeurs de composante nouvellement élus :

- Mme Nathalie Albert de l'UFR droit, économie et sciences sociales ;
- M. Yves Raingeaud de l'IUT de Tours ;
- M. Emmanuel Néron de l'EPU de Tours.

#### **2 – Calendrier des instances de l'Université pour l'année 2013-2014**

M. Gabette présente le calendrier des instances. Pour l'année 2013-2014, les séances du Conseil d'administration se tiendront les 30 septembre, 4 novembre et 16 décembre 2013, et les 17 février, 17 mars, 19 mai et 7 juillet 2014. Par ailleurs, le congrès (réunion des 3 conseils) se tiendra le 23 septembre 2013 après-midi.

M. le Président précise que le congrès sera aussi l'occasion d'examiner les modifications apportées à notre fonctionnement par la loi actuellement débattue au Parlement.

### **Etudes, Vie de l'étudiant et Culture**

#### **1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 27 juin 2013**

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Cette séance a permis de faire un point sur le projet de création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Le dossier transmis par les deux universités a été très bien apprécié par le ministère. Quelques compléments ont néanmoins été demandés, qui seront apportés par les membres du comité de pilotage. Les différents projets de création des ESPE seront présentés au CNESER du 17 juillet 2013.

Le CEVU a entendu :

- une information sur la journée d'information pour les conseillers d'orientation psychologues ;
- le bilan des actions de Sécurité routière 2012-2013.

Le CEVU a donné un avis sur l'utilisation d'emplois vacants.

Le CEVU a approuvé :

- des modifications de maquettes et de modalités de contrôle des connaissances ;
- des modifications et changements d'intitulé de DU et de DIU ;
- une proposition de modification des délibérations pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- la liste des unités d'enseignement d'ouverture pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- les maquettes des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) dans le cadre de la mise en place de l'ESPE à la rentrée 2013 ;
- le régime spécial d'études et la charte afférente ;
- la charte sur le handicap ;
- le bilan d'aide à l'inscription du 7 juin 2013 ;
- le compte-rendu de la commission FSDIE du 30 mai 2013 ;
- une convention de relations internationales avec le Higher Education Institute Doha (Qatar) et l'Institut de Touraine ;
- des conventions avec
  - o la Région Centre, l'Agence régionale de santé, l'Institut de formation de manipulateur en électroradiologie médicale du CHR-U de Tours ;
  - o le Centre national d'enseignement à distance ;
  - o l'Ecole de Sages-femmes.

En réponse à M. Desmet, Mmes Imbault et Ophèle retracent le montage de la convention de relations internationales avec le Higher Education Institute Doha (Qatar) et l'Institut de Touraine. Il s'agit d'une première convention, dont on espère qu'elle sera suivie de beaucoup d'autres, afin de permettre à des étudiants non francophones d'acquérir une maîtrise de la langue française suffisante pour pouvoir poursuivre ensuite des études en France.

M. le Président précise que ces conventions de coopération s'inscrivent dans la politique internationale du gouvernement français, en réponse à la demande de ces pays de diversifier leurs formations universitaires prioritairement orientées vers les universités américaines ou britanniques.

Mme Ophèle précise que le droit qatari est inspiré du droit français.

Mme Alazard s'étonne du recours à l'Institut de Touraine alors que l'Université a en interne les moyens de former ces étudiants.

Mme Ophèle souligne que l'Institut de Touraine prépare les étudiants au B1, mais qu'ensuite l'Université, en l'occurrence le CUEFEE, les prépare au B2 et leur enseigne la méthodologie nécessaire pour poursuivre des études universitaires en France.

M. le Président rappelle que l'Institut de Touraine est un organisme public qui travaille en partenariat avec l'Université, chacun des partenaires assurant la partie de la formation pour laquelle il est le plus compétent.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CEVU du 27 juin 2013.

## **2 – Aménagement de l'ouverture des bibliothèques le samedi**

M. le Président rappelle que cette modification répond au souci d'adapter les horaires d'ouverture des bibliothèques aux attentes des usagers.

M. Boissavit présente le projet d'aménagement des horaires d'ouverture des bibliothèques le samedi (cf. P.J.). A l'heure actuelle, seule la bibliothèque des Tanneurs est ouverte le samedi toute la journée. Or, une forte demande a été exprimée par les étudiants de médecine pour que la nouvelle bibliothèque Emile-Aron soit également ouverte toute la journée le samedi. La réforme, qui vise à apporter un meilleur service aux usagers sans surcharge de travail pour les agents, a été précédée d'une longue étude des demandes des usagers et de la fréquentation des bibliothèques le samedi.

Un groupe de travail réunissant des représentants du personnel et de l'administration s'est réuni à plusieurs reprises au cours du printemps. Les réflexions ont permis de remettre à plat les horaires d'ouverture des bibliothèques le samedi. Ainsi, on a pu constater que la bibliothèque « Sciences-Pharmacie » était très peu fréquentée le samedi matin. La décision a donc été prise de ne plus l'ouvrir

à la rentrée 2013-2014. En revanche, la bibliothèque « Médecine » sera désormais ouverte le samedi toute la journée, comme celle des Tanneurs.

S'agissant de la fermeture de la bibliothèque « Sciences-Pharmacie » le samedi matin, M. Lesigne appelle l'attention sur le fait que certains étudiants l'utilisaient comme un lieu de travail tranquille. Il souhaite que l'UFR sciences et techniques mette à leur disposition une salle susceptible de les accueillir dans les mêmes conditions.

M. Wolf souligne que le projet repose sur l'adhésion massive des agents du Service commun de documentation. Cette adhésion a été possible grâce à la qualité du dialogue entre la présidence de l'établissement et les représentants du personnel.

Mme Laffez fait part d'une demande d'extension des horaires de la bibliothèque de Blois présentée par les étudiants de l'IUT de Blois.

M. Boissavit fait observer que le faible nombre d'agents à Blois rend difficile toute évolution.

Le Conseil approuve par 21 voix pour et 1 abstention l'aménagement des horaires de travail du personnel du Service commun de documentation.

### **3 – Rémunération des enseignements dans les filières à faibles effectifs**

M. le Président rappelle qu'une dérogation a été accordée à certaines formations pour ouvrir malgré leurs faibles effectifs. L'une des conditions à cette dérogation était le paiement de toutes les heures de cours magistral (CM) au taux des heures de travaux dirigés (TD).

Il propose que ceci soit appliqué les éléments constitutifs dont les effectifs sont inférieurs à :

- licence et licence professionnelle : < 20 étudiants ;
- master 1 : < 17 étudiants ;
- master 2 : < 13 étudiants.

Compte tenu de la date à laquelle ces dispositions viennent en débat, elles seront applicables, à titre transitoire lors de l'année 2013-2014, par les directeurs de composante. L'application sera obligatoire à compter de la rentrée 2014.

M. Wolf souhaite connaître la finalité de cette décision et s'interroge sur la mise en place à la rentrée 2013, car les services des enseignants-chercheurs sont déjà déterminés.

M. le Président est bien conscient de la difficulté d'appliquer la mesure à la prochaine rentrée. La finalité de la décision est de sauvegarder l'offre de formation, car à défaut d'une telle mesure il faudrait fermer des formations à petits effectifs.

Mme Alazard considère que la qualification de CM ou de TD ne dépend pas du nombre d'étudiants inscrits, même si effectivement la charge de travail n'est pas la même selon le nombre d'étudiants. C'est la construction de l'enseignement qui varie. Elle s'inquiète aussi des conséquences sur certaines formations bâties en partenariat avec des universités étrangères pour lesquels l'existence de CM répond à une exigence pédagogique voulue par les partenaires.

M. le Président considère que c'est le contenu de l'enseignement qui importe pour la labellisation, pas la manière dont l'enseignement est rémunéré.

Mme Laffez soulève la question des étudiants en apprentissage, financés par la Région sur la base d'une maquette distinguant clairement CM, TD et TP. Par ailleurs, elle pense qu'il va parfois devenir difficile de trouver des chargés d'enseignement professionnels, s'il faut rémunérer leurs CM en TD.

M. le Président précise que l'apprentissage n'est pas concerné par cette mesure.

Mme Ophèle pense qu'il est possible de dispenser un CM rémunéré en TD. Elle souligne que cette disposition permet l'ouverture de filières qui n'ouvriraient pas sans cela ; c'est un choix qui appartient à la composante.

M. le Président rappelle que la décision de faire payer des heures de CM en TD n'appartient pas au conseil d'administration, mais au président en tant qu'ordonnateur. Il souhaite toutefois recueillir l'avis du Conseil.

Le Conseil donne un avis favorable par 14 voix pour, 1 contre et 5 abstentions, les 2 élus du SGEN-CFDT ne prenant pas part au vote.

## **Recherche, Ecoles doctorales & Valorisation**

### **Compte rendu du Conseil scientifique du 18 juin 2013**

M. Lesigne présente le compte rendu (cf. P.J.) du Conseil scientifique (CS).

Le CS a entendu :

- une présentation des centres d'expertise et de transfert de l'Université (CETU) « ALTHAIS » et « INNOPHYT » ;
- une information sur le projet de loi en discussion au Parlement ;
- un compte-rendu du conseil scientifique du Studium.

Le CS a donné un avis sur l'utilisation d'emplois vacants.

Dans le cadre de la réflexion sur les décharges, le CS propose que certaines responsabilités puissent donner lieu à l'octroi d'une décharge. Il s'agit de la direction de la Maison des sciences de l'homme, qui est une grosse structure fédérative de recherche, et de la direction des 5 centres d'études et de recherche. Une telle augmentation se ferait avec la quotité de décharges actuelles.

Mme Alazard s'interroge sur le fait que les décharges accordés aux maîtres de conférences nouvellement recrutés ne sont pas accordés automatiquement. Elle n'est pas certaine que tous les refus de prendre la décharge sont spontanés et pense que certains peuvent résulter de pressions. Elle souhaiterait un bilan sur les décharges accordées en première et en deuxième années.

M. Lesigne indique que le précédent CS a mené une étude sur cette question. Cette étude a montré qu'en première année, certains bénéficiaires potentiels renoncent à cause de pressions de la composante, notamment dans les composantes sous-encadrées, mais que d'autres choisissent de refuser la décharge, soit parce qu'ils veulent un service complet afin d'investir dans la durée sur leurs enseignements, soit parce qu'ils souhaitent assurer des heures complémentaires pour des raisons financières. S'agissant de la décharge de deuxième année, il n'y a que 5 à 7 candidatures par an. Les équipes de recherche devant financer la moitié de cette décharge, quelques-unes n'encouragent pas leurs membres à la solliciter, mais la plupart des maîtres de conférences qui refusent de la demander sont motivés par des raisons personnelles.

Mme Ophèle souligne que les dispositions statutaires applicables aux maîtres de conférences interdisent de donner un caractère obligatoire à cette attribution de décharge. Les conseils d'une université n'ont pas ce pouvoir. Seuls les maîtres de conférences volontaires peuvent en bénéficier.

Mme Alazard pense néanmoins que cela ne doit pas remettre en cause le principe d'universalité de la décharge et elle regrette qu'au motif que ces décharges sont peu recherchées, l'Université les réduise de 48 à 36 heures équivalent TD.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable du CS du 18 juin 2013.

## **Ressources humaines**

### **1 – Utilisation d'emplois vacants au cours de l'année universitaire 2013-2014**

M. le Président commente la liste des postes (cf. P.J.). On peut noter :

- le retour de M. Kletz sur un des postes vacants de 6<sup>e</sup> section ;
- le poste de professeur de 28<sup>e</sup> section transformé en poste de 60<sup>e</sup>-63<sup>e</sup> à pourvoir au concours de l'article 46-3 ne pourra être pourvu avant le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

### **2 – Convention avec la Région Centre**

M. le Président présente la convention avec la Région Centre (cf. P.J.) relative à la rémunération des enseignants de l'Université intervenant dans la formation au sein des instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI).

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

### **3 – Convention avec l'Ecole d'ergothérapie.**

M. le Président présente la convention avec la Région Centre et l'Institut régional de formation sanitaire et sociale de la Croix Rouge (cf. P.J.) relative à un partenariat pour l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat d'ergothérapeute et à la reconnaissance du grade de licence.

En réponse à Mme Bertheleu, M. le Président indique que la décision de reconnaître le grade de licence est une décision nationale, mais qu'une convention obligatoire entre l'université de la région à composantes de santé et l'établissement formateur précise les modalités pratiques.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention.

## **Affaires financières**

### **1 – Compte rendu de la commission des moyens**

M. Roncin présente le compte rendu de la commission des moyens (cf. P. J.).

La commission des moyens a donné un avis favorable :

- à une convention de relations internationales avec le Higher Education Institute Doha (Qatar) et l'Institut de Touraine ;
- aux tarifs de location du SUAPS pour l'année universitaire 2013-2014 ;
- à la clôture comptable du CIES ;
- à des admissions en non-valeur ;
- à des remboursements de frais de déplacement.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

### **2 – Contrôle interne comptable et financier**

M. Gabette rappelle que le contrôle interne comptable est exigé par le Ministère, le Rectorat et les commissaires aux comptes. Il s'agit de sécuriser les comptes de l'Université grâce à une approche qualité.

Le groupe de pilotage a d'abord identifié les processus à analyser :

- recettes ;
- dépenses ;
- procédure budgétaire ;
- immobilier.

Il a ensuite diagnostiqué les pratiques existantes, puis il a arrêté les procédures prioritaires et enfin il a proposé des voies d'amélioration.

Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions pour la mise en place d'un contrôle budgétaire et comptable interne.

## **Immobilier**

### **Acquisition d'un immeuble**

M. le Président demande au Conseil l'autorisation de signer un compromis de vente pour un immeuble, situé rue Rapin, que l'Université se propose d'acquérir afin d'étendre le Centre d'études supérieures de la Renaissance. Le montant de la vente est de 500 000 €. Il devrait être financé à hauteur de 150 000 € par l'Etat, 150 000 € par la Région Centre, 100 000 € par le conseil général et 100 000 € par l'Université.

Le Conseil autorise à l'unanimité le président à signer un compromis de vente pour cet immeuble.

\*



## QUESTIONS DIVERSES

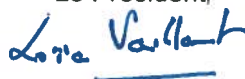
### Dictionnaire de l'Université

M. le Président indique que la commission patrimoine a proposé l'élaboration d'un dictionnaire de l'Université. Ce travail de longue haleine nécessite d'avoir des rédacteurs qui contribueront à ce dictionnaire. Il invite les membres du Conseil, qui ont une bonne connaissance de l'établissement, à participer à l'élaboration de ce dictionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h.

A Tours, le 10 juillet 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT

P. J. : 10.